



Projet v3



CONVENTION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE MISSION TERRITOIRE D'INDUSTRIE « COLLINES DE NORMANDIE »

Entre

Flers Agglo, sise 41 rue de la Boule – 61100 FLERS, n° SIRET 200 035 814 00017, représentée par Monsieur Yves GOASDOUE en qualité de Président, habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération en date du,
ci-après dénommée Flers Agglo

d'une part,

Et

La communauté de communes intercom de la Vire au Noireau, sise 20 rue d'Aignaux - VIRE, 14500 Vire Normandie, n° SIRET 200 068 799 00200, représentée par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE en qualité de Présidente, habilitée à l'effet des présentes aux termes d'une délibération en date du,
ci-après dénommée l'Intercom de la Vire au Noireau

d'autre part,

dénommées ensemble : les EPCI

Le chef ou la cheffe de projet est dénommé chef de projet.

EXPOSE PREALABLE

En 2018, Flers Agglo et l'Intercom de la Vire au Noireau ont, ensemble, été labellisées par le Gouvernement Territoire d'industrie « Collines de Normandie » en vue d'être aidées à développer en commun leur tissu industriel se caractérisant déjà par un poids économique et un dynamisme se situant au-dessus de la moyenne nationale.

Sur la période du programme (2018-2022), les 2 EPCI ont développé des actions destinées soit à leurs tissus industriels respectifs soit à l'ensemble du tissu industriel des Collines de Normandie.

Forts de cette collaboration de 4 années, les 2 EPCI ont décidé de soumissionner ensemble au nouvel appel à projets Territoire d'industrie pour la période 2023-2027.

Suite à la sélection de leur candidature, Flers Agglo et l'Intercom de la Vire au Noireau souhaitent renforcer l'efficacité de leurs actions en faveur de l'industrie locale en souscrivant à l'offre de services de l'Etat prévoyant la possibilité pour les Territoires d'industrie lauréats, de bénéficier d'une aide financière sous forme de

subvention en fonctionnement pour le recrutement d'un chef de projet Territoire d'industrie Collines de Normandie sur une période de 24 mois.

Cheville ouvrière du Territoire d'industrie, un chef de projet a pour mission d'animer et d'assurer le déploiement du programme sur l'entièreté de son périmètre géographique, en travaillant notamment à la définition, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions, en coordination avec les 2 directions économiques de Flers Agglo et de l'Intercom de la Vire au Noireau.

La présente convention vise à arrêter les modalités d'emploi du chef de projet Territoire d'industrie par les 2 EPCI.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La convention vise à déterminer d'un commun accord les modalités :

- De recrutement du chef de projet Territoire d'industrie,
- D'exercice de ses missions,
- De financement de son poste.

ARTICLE 2. MODALITES DE RECRUTEMENT

Nonobstant le rattachement administratif du chef de projet à Flers Agglo la procédure de recrutement intégrera à toutes les étapes clés un représentant élu de l'Intercom de la Vire au Noireau ainsi qu'un technicien de son service Développement économique.

Les représentants des 2 EPCI recevront les candidatures en amont et participeront ensemble à la sélection des profils aux entretiens de recrutement.

Le choix final du candidat s'opèrera avec l'accord unanime des représentants des 2 EPCI.

ARTICLE 3. MODALITES D'EXERCICE DE SES MISSIONS PAR LE CHEF DE PROJET

3.1. Détail des missions du chargé de projet

Le détail des missions du chargé de projet est contenu dans la fiche de poste et compose l'annexe 1 de la présente.

3.2. Répartition du temps de travail

Le chef de projet répartira son temps entre :

- Les missions et actions communes à l'ensemble du Territoire d'industrie
- Les missions et actions propres au tissu industriel de Flers Agglo
- Les missions et actions propres au tissu industriel de l'VIN

Les missions et actions propres à chacune des deux composantes de Territoire d'industrie (Flers Agglo et l'VIN) devront, dans la mesure du possible, représenter mensuellement un temps équivalent.

Des adaptations ponctuelles à ce principe d'égalité des temps consacrés à chaque territoire pourront s'opérer dès lors qu'elles seront préalablement validées par les deux directions économiques.

- Référent direction économique de Flers Agglo : M. Youssef ZENITER
- Référent direction économique de l'Intercom de la Vire au Noireau : M. Philippe NEUVILLE.

3.3. Lieu d'exercice des missions du chef de projet

Les missions et actions communes à l'ensemble de Territoire d'industrie seront indifféremment réalisées par le chef de projet dans les bureaux qui lui seront attribués à Flers Agglo ou à l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les missions propres au tissu industriel de Flers Agglo seront réalisées dans les locaux et sur le territoire de Flers Agglo.

Annexe 1 – Fiche de poste

	REPertoire DES METIERS	COMMUNALITE AGGLOMERATION FLERS AGGLO
	CHEFFE/CHEF DE PROJET TERRITOIRE D'INDUSTRIE	
	DIRECTION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
AGENT	A RECRUTER	
IDENTIFICATION	FICHE DE POSTE	Octobre 2023
Direction/Service	Direction de la Communauté d'Agglomération Flers Agglo - Direction Attractivité du Territoire (DAT) – Pôle économie- emploi-formation-santé-usages numériques	
Type d'emploi	Non permanent- Contrat de projet	
Cadre d'emploi	Attaché	
Groupe fonction	A4- chargé de mission / cadre expert	
Responsable hiérarchique	Directeur de l'attractivité	
Rattachement fonctionnel	Services économiques de Flers Agglo et Vire Au Noireau	
Relations fonctionnelles	Les élus en charge du volet économique Les services économie de Flers Agglo et vire au noireau L'Agence Régionale de la Santé, les Services de la Région et de l'Etat Les services de la ville de Flers et Flers Agglo	
Lieu de travail	Pôle services, 35 rue Saint Sauveur à Flers Locaux du Service économie Vire au Noireau	
Temps de travail Cycle de travail	Temps complet Cycle hebdomadaire du lundi au vendredi (36 heures sur 4 jours et demi ou 37 heures 30 sur 5 jours)	
Sujétions	Participation à des réunions (tant internes qu'externes, en heures ouvrables ou en dehors des heures ouvrables) Disponibilité requise	
Conditions d'exercice	Travail administratif – Déplacements fréquents liés à la visite d'entreprises et de l'étendue de collines de Normandie	
Références Document Unique Evaluation Risques	Rattaché à la famille « Chargé de mission »	
DEFINITION		
<p>Le Territoire d'Industrie Collines de Normandie est composé de 2 EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Communauté de Communes de la Vire au Noireau - La Communauté d'Agglomération Flers Agglo <p>L'enjeu de la création de ce poste est d'appuyer les deux directions Développement Economique du territoire « Collines de Normandie » pour la mise en œuvre de Territoire d'Industrie. Elle pourra compter sur les compétences internes tant de la Direction de l'Attractivité du Territoire (DAT) de Flers Agglo que de la Direction Développement économique de Vire Au Noireau ainsi que des autres directions des 2 collectivités.</p> <p>Après validation par les services économiques en lien avec les élus, la cheffe/le chef de projet anime et assure le déploiement du programme sur le territoire précisé.</p> <p>Elle/il contribue au développement de projets notamment collectifs au sein du territoire, en particulier sur les priorités nationales du programme (compétences, foncier, transition écologique et énergétique, innovation) adaptées aux problématiques locales. Elle/il participe au déploiement territorialisé des orientations nationales de l'industrie verte (France Nation Verte, France 2030) et des priorités régionales de développement économique (SRDEI) sur son périmètre, en facilitant la sélection de projets et leur accélération par la mobilisation de l'offre de service Territoires d'Industrie (conseil, ingénierie, financements).</p> <p>De par sa connaissance fine de l'écosystème industriel local et de son positionnement, elle/il est l'interlocuteur/interlocuteur technique privilégié/privilégié des partenaires du programme (Etat, Région, opérateurs...), ainsi que l'interface entre les pouvoirs publics et les entreprises du territoire, en lien avec les binômes élu-industriel. Elle/il participe aux actions d'animation de la communauté Territoires d'Industrie et de promotion du programme aux différents niveaux (local / régional / national).</p>		

	MISSIONS	ACTIVITES
MISSIONS OPERATIONNELLES PRINCIPALES		
1	Animer et assurer le déploiement du programme Territoire d'Industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une expertise fine de l'écosystème industriel territorial et de ses enjeux (atouts, faiblesses, anticipation des grandes transitions, filières d'avenir...). • Organiser et participer aux réunions d'animation du réseau et de pilotage de la démarche (notamment un comité de pilotage au niveau local) sous l'impulsion du binôme élu-industriel ; • Coordonner la définition et l'actualisation du plan d'actions du Territoire d'Industrie, en mobilisant les réseaux ressources (diagnostic, analyse des besoins, concertation, ateliers techniques, groupes de travail thématiques, appui méthodologique à la rédaction des fiches actions...); • Assurer la mise en œuvre et le suivi de l'avancement du plan d'actions, en facilitant la constitution de partenariats entre acteurs (aide à la décision auprès des collectivités, accompagnement des industriels...) et la mobilisation du panier de services et des partenaires du programme (conseil et études, ingénierie, financements...); • Être force de proposition dans la définition de projets collectifs en matière de compétences, de transition écologique et énergétique, de développement de filières d'avenir et d'actions structurantes pour le territoire ; • Assurer une veille et sensibiliser les porteurs de projets sur les dispositifs nationaux (notamment France 2030), régionaux et locaux en faveur du soutien industriel et contribuer à l'accompagnement des projets, au montage des dossiers et à la recherche de financements ; • Etablir un reporting régulier de l'avancée de la démarche sur le territoire et participer à son évaluation, notamment auprès des interlocuteurs régionaux et de la direction nationale du programme ; • Promouvoir et communiquer sur le programme et ses réalisations de manière large, en contribuant notamment à diffuser l'offre de services du programme dans le territoire ; • Participer aux actions d'animation de la communauté Territoires d'Industrie (séminaires, masterclass, assemblée générale, etc.) aux niveaux régional et national.
2	Participer à l'animation et à l'attractivité du territoire en vue de favoriser l'accueil de nouveaux actifs	<ul style="list-style-type: none"> • Participer en lien avec les directions communication des 2 collectivités à la mise en œuvre des outils de découverte du territoire pour les entreprises et les nouveaux actifs : visite découverte (territoire, commerces, écoles, offre de loisirs) et pack accueil nouvel actif (goodies, offres de loisirs). • Assurer une interface avec les services Emploi formation de chaque collectivité et avec les entreprises du Territoire, et/ou associations, agence d'intérim et service emploi/formation pour lister les postes en recherche de main d'œuvre ou entreprises ayant un plan de développement. • Participer au recensement et organisation des informations sur l'offre de services aux salariés et aux entreprises (ex : conciergerie, clubs entreprises, ...) • Participer à des salons, colloques, réunions périodiques, valorisant le tissu industriel du territoire.

COMPETENCES	
1 SAVOIR	<p>Connaissances des politiques publiques, des contrats de territoires, des aides mobilisables auprès des institutions compétentes (Etat, Région, Département, Europe)</p> <p>Connaissance du secteur industriel et du développement économique</p>
2 SAVOIR FAIRE	<p>Conduite et management de projets ;</p> <p>Capacités d'animation et de négociation ;</p> <p>Apptitudes à la communication écrite et orale ;</p> <p>Capacités d'analyse et de synthèse ;</p> <p>Maîtrise des outils bureautiques et numériques ;</p>
3 SAVOIR ETRE	<p>S'intéresser aux mécanismes de fonctionnement des collectivités territoriales,</p> <p>Disposer de qualités relationnelles et d'une capacité d'écoute.</p> <p>Etre dynamique, doté d'une bonne capacité d'anticipation et d'adaptation</p> <p>Avoir un esprit d'initiative, d'analyse et être force de proposition</p> <p>Etre disponible</p> <p>Disposer de qualités d'organisation et de rigueur dans la mise en place de suivi d'actions</p> <p>Savoir être autonome et prendre des initiatives tout en rendant compte</p> <p>Avoir le sens du service public et en partager les valeurs</p> <p>Faire preuve de discrétion, de diplomatie et respecter la confidentialité des situations et des informations traitées</p>
EVOLUTION (le cas échéant)	
OBSERVATION	La présente fiche n'est qu'un cadre indicatif susceptible d'évolution en fonction des nécessités du service